

Le service civique dans les associations sportives

C'est quoi ?

Une éducation citoyenne par l'action



Un engagement volontaire ouvert à tous les jeunes de **16 à 25 ans**, et 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, **sans condition de diplôme**.



Le volontaire signe un contrat d'engagement de service civique.



La mission dure 6 à 12 mois pour au moins 24h par semaine.

... au sein d'une structure

L'organisme d'accueil désigne une personne chargée du tutorat.
Son rôle :



Préparation de la mission



Accompagnement dans la mission



Accompagnement au projet d'avenir



Formation civique et citoyenne



Administratif



Une indemnité de 470,14€ nets* par mois est versée directement au volontaire par l'Etat.



La structure d'accueil verse une prestation mensuelle de 106,94€* correspondant aux frais d'alimentation ou de transport.

* Montants en vigueur au 1^{er} juillet 2016

Le service civique n'est pas un stage ou un emploi !



Les volontaires disposent d'un statut spécifique et bénéficient de certains avantages comme la couverture sociale et les congés.

Attention ! Un(e) volontaire ne doit pas encadrer d'activités sportives !

Le CDOS 64 s'engage dans l'intermédiation

Pourquoi ?

L'intermédiation de service civique a pour but de **faciliter les démarches administratives** des associations sportives et permettre d'**accueillir plus facilement des volontaires**.

C'est une solution complémentaire à l'agrément direct que vous pouvez obtenir auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 64.

Quels avantages ?

Grâce à l'intermédiation
vous n'avez pas à vous soucier



Des démarches administratives

Pas de demande d'agrément à réaliser et aucune démarche administrative. Le CDOS effectue :

- Montage du dossier
- Rédaction de la mission et diffusion
- Réception des candidatures
- Elaboration du contrat
- Suivi
- Bilan de fin de mission



Des formations

Vous recevez les informations relatives aux divers temps de formations obligatoires :

- formation au tutorat pour la personne désignée par votre association
- PSC1 pour le volontaire

Les formations civiques et citoyennes obligatoires pour les volontaires, sont dispensées par le CDOS.



De la construction du projet d'avenir

Le volontaire est accompagné au cours de la mission, pour aborder l'après service civique et construire le projet d'avenir.

Vous devez seulement assurer l'accompagnement quotidien au sein de votre association.

Pour quelles missions ?

Un choix à faire parmi 6 thématiques



Développement de la pratique sportive

Exemples :

- Rencontrer les publics éloignés du sport
- Créer et diffuser des outils de promotion de la pratique
- Mettre en place des événements sportifs multi-activités, des échanges transfrontaliers, etc.



Sport & handicap

Exemples :

- Sensibiliser à la pratique sportive handi-valide
- Informer les associations d'usagers de l'offre sportive handi-valide
- Aider à la mise en place d'une rencontre pour les sportif(ive)s en situation de handicap.



Sport éco-responsable

Exemples :

- Sensibiliser aux gestes éco-responsables
- Mettre en place un système de covoiturage
- Repenser une manifestation ou le fonctionnement quotidien de l'association de manière responsable.



Sport Santé

Exemples :

- Sensibiliser le public aux bienfaits du sport sur la santé
- Recenser et faire la promotion de l'offre "Sport Santé".
- Créer des animations sport santé et des événements.



Ethique sportive

Exemples :

- Sensibilisation auprès des parents de jeunes sportifs
- Sensibiliser les dirigeants et sportifs à la consommation d'alcool en milieu sportif, au dopage, etc.
- Prévention des incivilités



Mémoire du Sport

Exemples :

- Récouter la mémoire d'une discipline depuis sa naissance dans les Pyrénées-Atlantiques
- Elaborer un annuaire des grands acteurs du sport départemental

Comment en bénéficier ?

Toutes les associations sportives des Pyrénées-Atlantiques peuvent bénéficier de l'intermédiation proposée par le CDOS 64, et ainsi accueillir un(e) ou plusieurs volontaire(e) âgé(e)s de **18 à 25 ans** (ou 30 ans pour une personne en situation de handicap) pour une durée de **6 ou 8 mois**.

Il vous suffit de nous contacter. Si l'intermédiation est la solution la plus adaptée pour votre association, nous construirons ensemble la mission de service civique.

Pour construire la mission de service civique...

Thématique choisie :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Développement de la pratique sportive | <input type="checkbox"/> Sport & handicap | <input type="checkbox"/> Sport éco-responsable |
| <input type="checkbox"/> Sport Santé | <input type="checkbox"/> Ethique sportive | <input type="checkbox"/> Mémoire du Sport |

Durée de la mission :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 6 mois | <input type="checkbox"/> 8 mois |
|---------------------------------|---------------------------------|

Mission du volontaire (pistes évoquées au sein de l'association) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



CDOS 64

Centre Départemental Nelson Paillou
12 rue du Prof. Garrigou Lagrange – 64000 Pau

☎ 05.59.14.18.50

✉ pyreneesatlantiques@franceolympique.com

